



ARRÊTÉ MUNICIPAL

Date d'affichage : **20 MAI 2026**

Service Communal d'Hygiène et de Santé
Direction Générale Adjointe Aménagement Territorial et Cadre de Vie

NT / CB

OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DU JURY DE CONCOURS RELATIF A UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE COMPLETE POUR L'AGENCEMENT DE L'AMENAGEMENT INTERIEUR DE LA FUTURE MEDIATHEQUE ET DU NOUVEAU THEATRE A VILLENEUVE-LA-GARENNE (92390)

LE MAIRE DE VILLENEUVE-LA-GARENNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Vu le Code de la commande publique notamment les articles L.2125 et suivants et les articles R.2162-15 à R.2162-26,

Vu la délibération n°22/0899 du Conseil municipal du 23 octobre 2025 relative au lancement de la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre complète et désigner le jury pour l'agencement de l'aménagement intérieur de la future médiathèque et du nouveau théâtre à Villeneuve-la-Garenne (92390),

CONSIDERANT

Que le Conseil municipal a défini la composition du jury de concours et qu'il est nécessaire de désigner les membres du jury de concours ayant voix délibérative et consultative,

ARRETE

Article 1 : Sous la présidence de Monsieur le Maire, en qualité de personne responsable du marché et Président du Jury de concours, la composition du jury est établie comme suit :

Représentants de l'assemblée délibérante avec voix délibérative :

- Les titulaires :
 1. M. Arnaud PERICARD, Maire-adjoint, en charge du développement économique, des affaires juridiques et de l'évaluation des politiques publiques,
 2. M. Erick PELEAU, Conseiller municipal,

3. M. Mohamed AMAGHAR, Maire-adjoint, en charge des finances, des affaires générales et de l'espace famille,
4. Mme Salima NASRI, Conseillère municipale,
5. M. Denis DATCHARRY, Conseiller municipal.

- Les suppléants :

1. Bachir HADDOUCHE, Adjoint au Maire, en charge du sport et des ressources Humaines
2. Jérémie LAGARDE, Conseiller municipal
3. Huguette CAUCHOIS, Conseiller municipal,
4. M. Cidki Cisse, Maire-adjoint, en charge des relations aux familles : petite enfance, enfance, parentalité et périscolaire.

- Personnes qualifiées en termes de maîtrise d'œuvre avec voix délibérative :

1. Monsieur LOSSET Julien, Architecte DPLG Agence Scopitone
2. Monsieur GAUCHET Alexis, Architecte HMONP agence Altobraco
3. Madame Françoise Dekowski, Conseillère pour le livre, la lecture, les langues et les médias au sein de la direction régionale des affaires culturelles DRAC d'IDF, ou son représentant

- Représentants avec voix consultative :

1. Fatima AAZIZ, Adjointe au Maire, chargée de la culture
2. Mohamed AMAGHAR, Adjoint en charge des affaires générales et de l'espace famille,
3. Zoubida KHATTALA, Adjointe au Maire, chargée de la Vie Associative, des Amicales de locataires et de la vie des quartiers
4. Frederic RARCHAERT, Adjoint au Maire, charge de la sécurité, de la médiation, des commerces, du Marché-forain, de la voirie et de la propreté,
5. Lahcen BAYLAL, Adjoint au Maire, en charge des espaces verts,
6. Alain-Xavier FRANCOIS, Adjoint au Maire, charge de l'urbanisme, de l'habitat, du logement, bâtiments et de la mobilité
7. Leila LARIK, Adjointe au Maire, charge de l'évènementiel, l'égalité Femmes-Hommes, jeunesse et de la politique de la Ville
8. Bachir HADDOUCHE, Adjoint au Maire, charge des sports et des ressources humaines,
9. Pascale BAYER-VILAIN, Directrice Générale des services
10. Rachid LARRAS, Directeur General Adjoint aménagement territorial et cadre de vie
11. Youssef MMZOUZI, Directeur General Adjoint partenariats extérieurs cohésion et rayonnement,
12. Blandine BILLAUD, Agent de Bibliothèque, Section Jeunesse, Culture,
13. Mme Valerie LOGEROT YENG-SENG, Responsable Ecole de Musique, Culture
14. Bechir SOU ID, Programmiste assistant a maîtrise d'ouvrage
15. Anne-Claire LEROY, Directrice de l'aménagement et des grands projets,
16. Lydia BEN CHABANE, Chargée d'Operations renouvellement urbain,
17. Farouk BARKA, Charge d'Operations,
18. Madame Hawa Traore, Gestionnaire administrative et financière pour les dossiers d'investissement DRAC
19. Deux représentants du cabinet du Maire,
20. Quatre représentants du service des sécurités juridiques.

Article 2 : Le secrétariat administratif et technique du concours est assuré par des agents des services de la Ville

PRECISE :

Que le présent arrêté sera exécutoire dès qu'il aura été affiché et transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine.

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de Villeneuve-la-Garenne dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (article L.411-7 C.R.P.A).

Que le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise par courrier ou sur le site télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Que le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés municipaux.

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **20 MAI 2026**



Pascal PELAIN

Maire de Villeneuve-la-Garenne
Président de l'EPT Boucle Nord de Seine
Vice-Président de la Métropole du Grand Paris
Conseiller Régional d'Île-de-France